

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

---

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 405

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable,  
M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet,  
M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,  
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 43**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« gouvernance »,

les mots :

« co-élaboration et de participation des citoyens ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement substitue au concept de « gouvernance » issu des politiques d'ajustement structurel des grandes organisations financières internationales, les principes plus démocratiques et pertinents de co-élaboration et de participation des citoyens aux processus de décision.